

SARL AUDIT EUREX
Technosite Altéa
196, Rue Georges Charpak
74100 Juvigny

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6, Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MCPHY ENERGY

Société Anonyme à Conseil d'Administration

SIEGE SOCIAL :
LA RIETIERE
26190 LA MOTTE FANJAS

RCS Romans 502 205 917

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2020

MCPHY ENERGY

Société Anonyme à Conseil d'Administration

SIEGE SOCIAL : LA RIETIERE
26190 LA MOTTE FANJAS

RCS Romans 502 205 917

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION UNIQUE

Personne concernée :

Monsieur Pascal MAUBERGER, Président du Conseil d'administration

Nature et objet :

Mission de consulting pour le compte et à la demande de Mcphy Energy.

Modalités :

Monsieur Pascal MAUBERGER interviendra sur certains domaines, incluant notamment la mise en relation avec les investisseurs ou tout autre mission d'assistance demandée par Monsieur Laurent CARME.

La rémunération de ces missions a été fixée comme suit : une rémunération forfaitaire de 4.000 € HT du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, une rémunération forfaitaire de 2.000 € HT du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 et une rémunération complémentaire de 10.000 € conditionnée à la réalisation de certains objectifs.

Cette convention est d'une durée de douze mois prorogables.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention se justifie par la connaissance de la société et les compétences de Monsieur Pascal MAUBERGER, nécessaires dans le cadre de la transition managériale et des opérations de financement en projet.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvigny et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX



Philippe TRUFFIER

Deloitte & Associés



Hélène DE BIE